



DOSSIER DE PRESSE

Signature

Convention de partenariat

Ville de Paris

Région Guadeloupe

Espace régional du Raizet, Abymes

Le 8 septembre 2010

10h30



SYNTHESE

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR

- Développer les échanges et les relations entre les deux collectivités
- Aider les Parisiens originaires de Guadeloupe à conserver un lien avec leur département d'origine,
- Soutenir les Guadeloupéens qui se rendent à Paris dans le cadre d'une mobilité éducative ou professionnelle,
- Favoriser les échanges entre les deux collectivités en matière économique, sociale, sportive et culturelle,

Quel est le public visé par cette convention ?

Les actions de coopération entre la Ville de Paris et la Région Guadeloupe seront développées notamment en direction des originaires de Guadeloupe résidant ou de passage à Paris ou des originaires de Paris résidant ou de passage en Guadeloupe.

Quels sont les domaines de coopération ?

De par leurs compétences respectives, la Ville de Paris et la Région Guadeloupe envisagent à travers ce partenariat d'engager des opérations de coopération dans les domaines **administratif, social, économique, culturel et sportif.**

DES PISTES D'OPÉRATIONS DE COOPÉRATION

Dans le domaine administratif

Échanges d'expertise sur des dossiers comme le tourisme, le traitement des déchets, les énergies renouvelables, les marchés publics, etc. ;

Accueil d'agents de l'une des collectivités au sein des services de l'autre. Exemple : stages obligatoires préalables à l'intégration dans un grade ou un cadre d'emploi ;

Conditions matérielles de ces stages facilitées par les collectivités pour les personnels concernés ;

Échanges de formateurs ;

Attention particulière sur la mobilité des fonctionnaires entre les deux collectivités.

Dans le domaine social

Hébergement touristique

Assistance du comité des œuvres sociales (AGOSPAP) de la Ville dans la recherche d'un accès privilégié à des structures d'hébergement et de loisirs pour les agents de la Ville qui désireraient se rendre en vacances en Guadeloupe.

Assistance du comité des œuvres sociales (AGOSPAP) de la Ville dans la recherche d'une structure d'hébergement pérenne

si le souhait d'acquérir une installation en Guadeloupe, seul ou avec un autre comité de même nature venait à être exprimé.

Soutien aux nouveaux arrivants

Informations mises à disposition des nouveaux arrivants originaires de Guadeloupe par le Comité Municipal d'Accueil et d'Information pour les Originaires d'Outre-Mer (CMAI DOM TOM) ;

Mise à disposition du réseau de familles susceptibles d'accueillir de jeunes Guadeloupéens en mobilité à Paris pour des raisons liées à leurs études, leur formation ou leur démarrage dans la vie professionnelle.

Populations en détresse

Signalement à la Région Guadeloupe de cas d'originaires de Guadeloupe en détresse à Paris et qui nécessite un traitement conjoint approprié.

Signalement par la Région des Parisiens en détresse en Guadeloupe ;

Entretenir le lien

Mise à la disposition de la Région, sur demande de salles de réunions disponibles pour lui permettre de rencontrer les associations d'originaires de Guadeloupe vivant dans la capitale.

Dans le domaine culturel

Faciliter les échanges entre les artistes parisiens et guadeloupéens ;

Mettre à disposition des lieux d'exposition aux artistes plasticiens des deux collectivités. Exemple la Ville de Paris accueille des artistes de Guadeloupe dans le cadre du festival « le Pari Outre-Mer» qu'elle organise depuis novembre 2009.

Soutenir le déplacement des groupes carnavalesques. La Région facilitera leur déplacement tandis que la Ville contribuera à leur hébergement.

Dans le domaine éducatif

Propositions de stage à Paris pour les étudiants guadeloupéens tandis que la Région pourra en faire de même en Guadeloupe pour les étudiants parisiens.

Dans le domaine économique

Mettre la Région Guadeloupe ainsi que ses produits à l'honneur lors de manifestations d'envergure. La Ville examine d'ores et déjà avec intérêt la possibilité de le faire lors de l'opération Paris-Plages ou encore l'installation d'un village de la Guadeloupe sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Dans le domaine sportif

Rencontres sportives entre des équipes de Guadeloupe et leurs homologues parisiennes. Exemple : Une rencontre entre l'équipe de football de la Ville et celle de la Région se tient pendant la période du tournoi inter région ;

Mise à la disposition de classes guadeloupéennes venant en voyage scolaire à Paris des billets permettant aux enfants d'assister à des rencontres sportives ayant lieu à Paris. En effet, la Ville signe avec les clubs omnisports parisiens(football, rugby,handball, volley-ball, basket-ball) de nombreuses conventions ;

Comment se déroulera cette coopération ?

Les deux collectivités détermineront, au cas par cas, les opérations de coopération à mettre en œuvre en fonction des moyens qu'elles peuvent y consacrer.

Des conventions spécifiques pourront être mises en œuvre pour la réalisation des opérations décidées d'un commun accord.

Un comité de suivi est chargé de la mise en œuvre de la convention. Il est composé de deux élus et de deux fonctionnaires de chaque collectivité désignés par le maire et par le président du Conseil régional. Il se réunit une fois par an. Le même comité procède à une évaluation de l'exécution de la convention 3 ans après sa signature.

La convention est signée pour une durée de 3 ans.